

Comment nos lieux-dits sont altérés ou - pire encore - disparaissent de notre mémoire collective

Un exemple entre mille : un lieu-dit de Thoiry dont le nom est écorché dans les cartes de l'IGN qui est pourtant le garant de notre patrimoine toponymique national...

Aucune démarche, aussi étayée soit-elle, ne peut avoir raison de cette faille ni redresser aucune erreur administrative comme le prouve cet échange de courriers.

Si l'IGN reste dans sa logique, l'Histoire, elle, n'y trouve pas son compte...

Donc «**Le Buisson de Boue**» restera «**Le Buisson du Bouc**» même si aucun bovin capridé mâle n'a jamais erré dans ces lieux.

Mr Etienne Pattou
3, rue du bout du manoir
78770 Thoiry

Direction Générale de l'I.G.N.
Commission Toponymie
136 bis, rue de Grenelle
75700 Paris

Thoiry, le 24 mai 2000

Madame, Monsieur,

Je m'adresse à vous, sur les conseils d'un ami et voisin qui se trouve être aussi un "ancien" de votre honorable maison - Monsieur [REDACTED] -, afin de rectifier une erreur concernant un toponyme de Thoiry (un ancien lieu-dit pour être précis) : *Le Buisson de boue* devenu par je ne sais quel cheminement *Buisson du bouc* dans votre feuille 2214/Ouest de la série bleue au 1:25000 (environ 48°53' ; repères de marge 5415/1131/2431).

Comme "Historiographe" de la commune de Thoiry et membre de plusieurs associations historiques et archéologiques de la région - A.C.I.M.E. à Maule et S.H.A.R.Y. à Rambouillet, je suis - faut-il insister là-dessus ? - un grand consommateur de votre série bleue et, par voie de conséquence, intransigeant sur le contenu des dites cartes !

Ne voulant rien affirmer sans preuve, je me permets de joindre à cet envoi une sélection de documents attestant de la bonne graphie du lieu-dit en question ;

Il s'agit bien sûr de reproductions de documents conservés dans les archives communales :

- 1) un extrait d'un terrier seigneurial de Thoiry (peut-être une ébauche du terrier de 1708 qui suit ; pour ma part, je suis d'avis qu'il s'agit d'une carte plus ancienne) ;
- 2) un extrait d'un terrier de 1708 (extrêmement précieux quant aux lieux-dits et autres micro-toponymes)
- 3) enfin, une double page (-4- et -5-) d'une brochure officielle : "Etat de reconnaissance des chemins ruraux existant sur le territoire de la commune de Thoiry" éditée en 1898 à Versailles (Cerf, imprimeur de la Préfecture)

Très reconnaissant de bien vouloir corriger cette "coquille" et de me procurer par là même le plaisir un jour prochain de découvrir une nouvelle édition sans faute de cette carte qui m'est particulièrement chère, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Etienne Pattou

Les documents produits pour cette tentative de réhabilitation :

- 2 versions successives de terrier seigneurial de 1708
- 1 état officiel des chemins ruraux de Thoiry de 1898

**Comment nos lieux-dits sont altérés ou
- pire encore - disparaissent de notre mémoire collective**

INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL



Saint-Mandé, le 29 juin 2000

**Service de la
Documentation Géographique**
2/4, avenue Pasteur
94165 - SAINT-MANDÉ CEDEX
☎ : 01.43.98.83.47
TÉLÉCOPIE : 01.43.98.84.03

DOG/BR 2179

Monsieur Etienne PATTOU
3, rue du Bout du Manoir
78770 THOIRY

Objet : Observations sur un toponyme.
Réf. : V/lettre du 24 mai 2000.
P.L. : Une photocopie.

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 24 mai dernier, nous vous communiquons les renseignements suivants concernant le lieu-dit *le Buisson de Boac*.

Nous nous permettons tout d'abord de vous préciser que la toponymie de la carte de base au 1 : 25 000, carte de référence dans le domaine de l'information géographique, est issue d'une recherche dans les cartes et les documents anciens, complétée par une enquête systématique sur le terrain, en mairie et auprès des habitants. Ce processus permet de recueillir les noms effectivement connus et usités localement.


Ces travaux ont eu lieu pour la feuille n° 2114 Est en 1947 ; à cette occasion, les opérateurs ont constaté la coexistence de deux appellations différentes pour ce lieu-dit, à savoir *le Buisson de Boac* sur la Cadastre, et *le Buisson de Boac* pour les habitants et les autorités municipales. Il convient de souligner que la carte au 1 : 50 000, issue de la carte de l'Etat-Major (19e siècle), mentionnait elle aussi *Buisson de Boac*. En vertu du principe de respect de l'usage local en vigueur à l'IGN, la prépondérance a été donnée à l'appellation indiquée par les habitants.

Les travaux de révision ultérieurs n'ont pas remis ce nom en cause. Même s'il s'agit d'une transformation malencontreuse du nom originel, il n'appartient pas à l'IGN de juger du bien fondé de cette évolution, sa mission se limitant à constater l'usage actuel et à le transcrire de la manière la plus exacte possible.

En conséquence, votre lettre est versée au dossier de la feuille concernée, afin qu'une enquête particulière soit effectuée à l'occasion d'une prochaine révision.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos publications et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

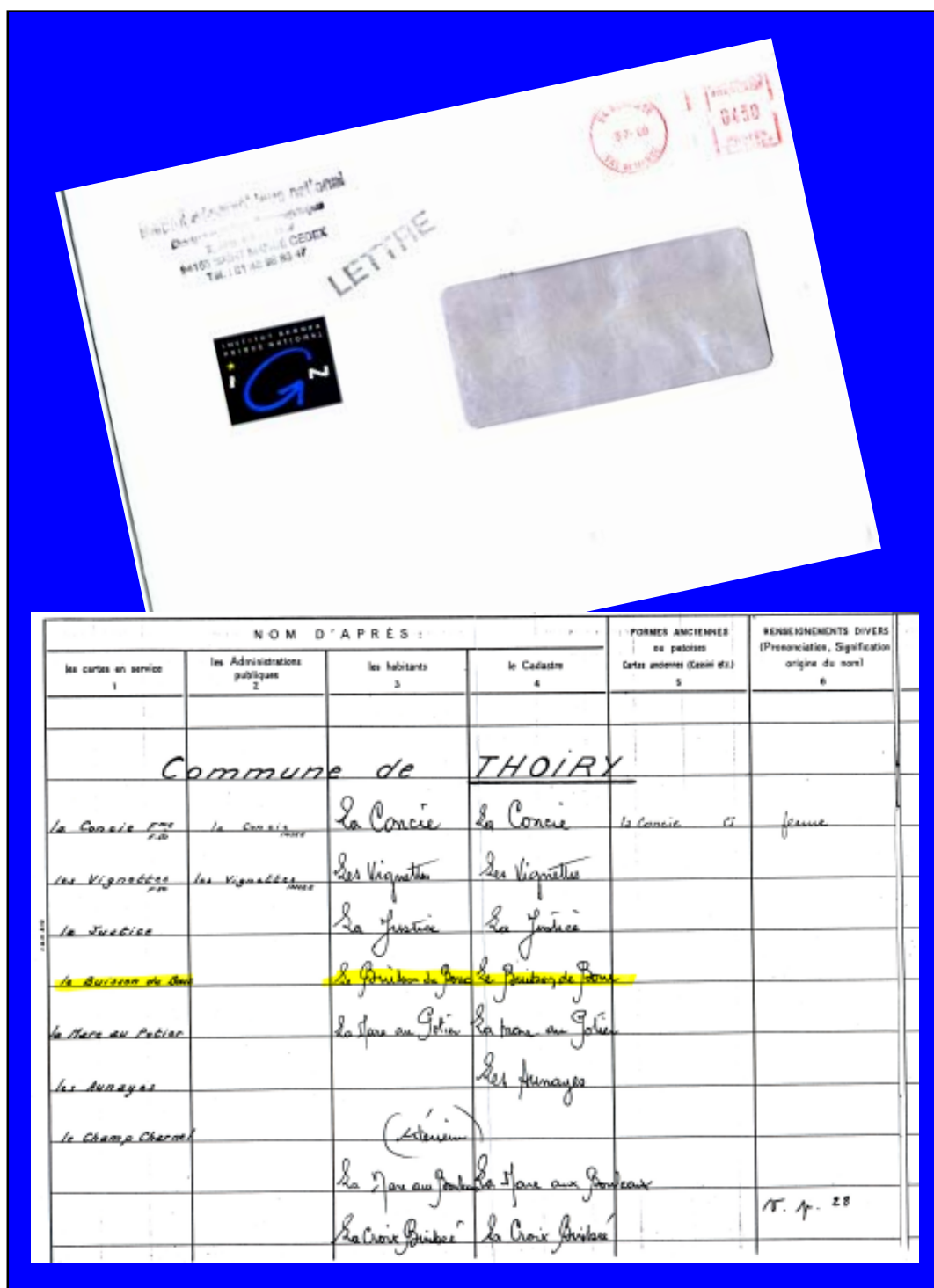
Le Chef du Service
de la Documentation Géographique



Pierre PLANQUES

La réponse de l'IGN

**Comment nos lieux-dits sont altérés ou
- pire encore - disparaissent de notre mémoire collective**



L'annexe jointe à a réponse de l'IGN (relevés locaux)

Bien sûr, le sujet de cette page n'est pas d'ouvrir une vaine polémique envers l'IGN, une institution si précieuse au demeurant pour tous les amateurs d'histoire. Cela est parfaitement hors de propos pour moi. Non, comme simple citoyen, je livre ce problème à titre d'exemple uniquement pour tenter de sensibiliser et de faire prendre conscience, dans nos communes (ou parmi quelque autre rouage administratif que ce soit), de la perte de connaissances qui en résulte inéluctablement. Pour tous.